

Bonjour à Toutes et Tous,

1 2 3 le printemps est là, les cerises, la pluie, le vent et le soleil aussi...Voici les ingrédients indispensables de la saison. On dit bien que l'hirondelle ne fait pas le printemps, elle nous donne tout de même des ailes. Le printemps donne à nos sens la candeur d'une alouette, la légèreté de la mésange. C'est la saison rayonnante et lumineuse, où bourgeons, fleurs et feuilles, gorgés de rosée chassent chagrins et soupirs et laissent tendresse et apaisement nous emporter.

Concours Photo

Le concours est lancé. Cette année, il s'agit de « **mettre un livre en scène dans Maringes pour une photo originale** ».

Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour réaliser et envoyer **votre photo par mail** à :

festivalesmaringeones@gmail.com

Indiquez vos noms et coordonnées et la catégorie dans laquelle vous concourez (Enfant : un album de jeunesse – Ado : une BD ou un Manga – Adulte : un roman).

Des affiches et des flyers explicatifs sont à disposition en mairie et à la bibliothèque.

Festivales Maringeones

En ce début de vacances d'été et comme chaque année, ce **1^{er} juillet**, nous vous attendons nombreux aux Pins des Sœurs, pour une **soirée concert avec le groupe Kétan**. Ce groupe de musique fête ses dix ans de concerts et nous avons l'envie, pour cette année, d'une soirée musicale et festive.

A partir de 18h, nous vous invitons à venir, écouter, partager, danser et vous restaurer. Une buvette ainsi qu'un food-truck seront à votre disposition. Et en cas de pluie, des chapiteaux permettront de s'abriter.

La Minute Citoyenne

Les beaux jours reviennent, le soleil brille, l'herbe pousse, c'est agréable de vivre à la campagne... si votre voisin ne couvre pas le chant des oiseaux par un bruit de tondeuse et ne vous enfume pas !

C'est une question de santé et de tranquillité publique. Alors respectons les quelques règles du bien vivre ensemble.

Pour rappel :

- l'arrêté préfectoral n°2000/074 du 10 avril 2000 relatif à la lutte contre les bruits du voisinage, stipule que :
« *tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit* »

Et notamment que :

- « *les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h* »
- **Le brûlage des végétaux à l'air libre est formellement interdit** (hors pratiques d'écobuages professionnelles strictement encadrées). En effet, L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a établi que **brûler 50 kg de déchets verts**, émet autant de particules polluantes que **1 000 allers-retours** (voiture diesel récente) à la déchetterie de Chazelles sur Lyon ! D'autres alternatives existent également : broyage, compostage, paillage (réduction de l'évaporation) ou mulching (gazon haché fin et laissé sur place).

Nouveau pour les jeunes

- www.info-jeunes.fr

Un site web dédié aux 13-30 ans, proposant une information gratuite, fiable et adaptée aux besoins des jeunes pour trouver des informations pratiques sur l'orientation scolaire, la santé, les jobs, le logement, la mobilité internationale, les transports...etc.

Pour plus d'informations, voir les flyers en mairie.

- www.boussole.jeunes.gouv.fr

Un outil numérique pour les 15 - 30 ans, pour les aider à connaître leurs droits et les services qui leur sont destinés près de chez eux.

Après un court questionnaire, les jeunes accèdent à une liste personnalisée d'offres de services et seront recontactés sous quelques jours par le bon professionnel. Cet outil numérique permet une meilleure lisibilité de l'offre sociale en direction des jeunes et lutte contre le non-recours aux droits.